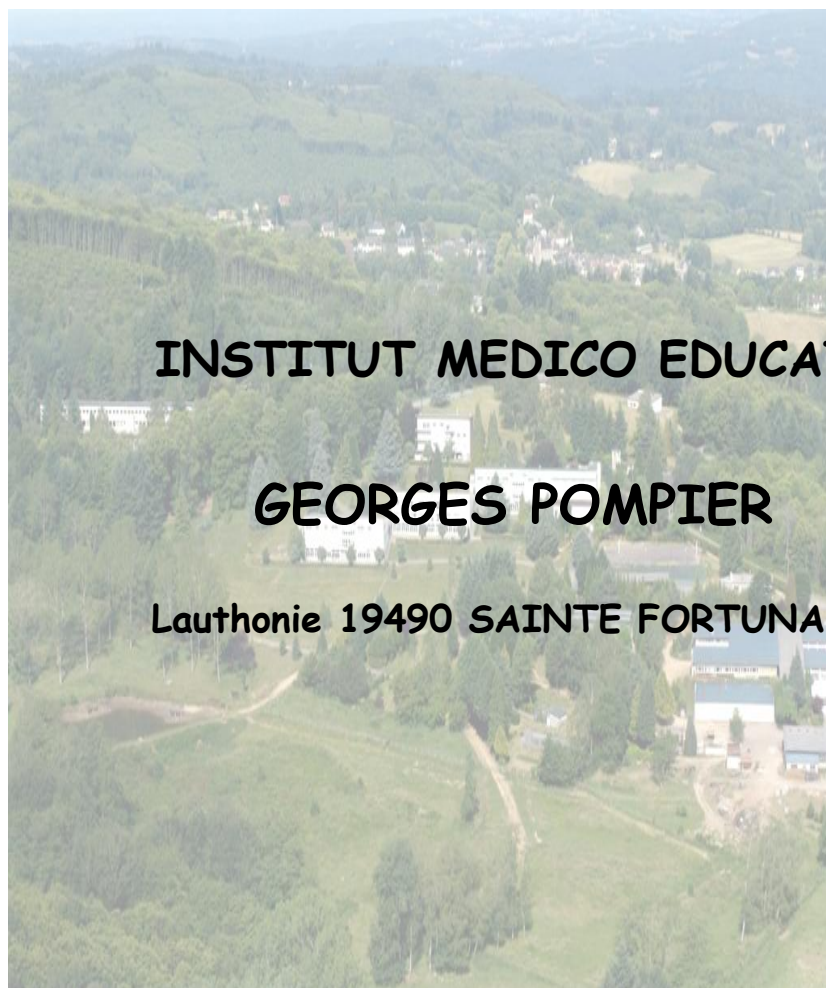




INSTITUT MEDICO EDUCATIF

GEORGES POMPIER

Lauthonie 19490 SAINTE FORTUNADE

Tél. : 05.55.27.14.28 Fax. : 05.55.27.31.90 E-mail : ime.stfortunade@pep19



Mademoiselle, Madame, Monsieur,

Bienvenue à l'Institut Médico Educatif

GEORGES POMPIER

implanté à côté du bourg de Sainte Fortunade,
à quelques kilomètres de Tulle.

Nous vous remercions de l'attention que vous portez
à notre établissement.

DÉCOUVRONS ENSEMBLE

*notre environnement,
nos engagements et
nos missions.*

Les PEP : Leurs Valeurs, Leurs Missions

La gestion de l'établissement est assurée par
l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public
de la CORREZE

dont les valeurs sont :

La Laïcité La Solidarité L'Humanisme Le Désintéressement

Laïcité est l'affirmation du respect de la liberté de conscience. Elle distingue la sphère privée de la sphère publique en réaffirmant que la loi républicaine vise l'intérêt général et non l'intérêt particulier.

Dans l'espace public, elle permet aux différentes religions, à l'athéisme, aux diverses idées philosophiques de s'exprimer mais sans aucune forme de prosélytisme.

La laïcité garantit une vie citoyenne harmonieuse, fraternelle et respecte la vie privée de chacun.

Solidarité est un lien qui unit le destin d'hommes engagés sur un même chemin, dans une égale dignité.

Elle se traduit concrètement par des actions au bénéfice de toute personne en situation de précarité et de vulnérabilité. Le mouvement PEP en est une expression militante.

Humanisme est l'affirmation de la croyance en l'homme ; il œuvre à la mise en valeur des individus et à leur épanouissement personnel et social, quelle que soit leur condition.

Désintéressement : Les actions conduites par les PEP, nécessitant abnégation, altruisme et générosité, impliquent le désintéressement, à savoir le détachement de tout intérêt personnel et associatif.

C'est sur ces valeurs que chaque établissement P/E/P se dote d'un projet institutionnel consultable par les intéressés et leurs familles. C'est dans ce cadre que se construit le projet individualisé de l'usager.

Conformément aux valeurs qui inspirent leur engagement professionnel, les établissements et services du réseau PEP, dans toutes les dimensions de leurs interventions pluridisciplinaires, ont pour but de contribuer à l'éducation, à la prise en compte et à l'accompagnement de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte.

Il s'agit de favoriser, dans le cadre d'un projet individualisé, le meilleur épanouissement possible de la personne et son intégration scolaire, sociale et professionnelle au sein de la société.

Le Président de l'Association est Mr Henri Chassagne.



L'Association gestionnaire :

Les PEP 19 « Association Loi 1901 »

23, rue A. Audubert - B.P. 23 - 19001 TULLE CEDEX

Tél : 05.55.20.01.41 Fax : 05.55.20.03.01

e.mail : ad.pep19@free.fr

site : <http://ad.pep19.free.fr>

Présentation

Un **I.M.E.** c'est un Institut Médico Éducatif à l'intérieur
dans lequel on trouve :

- une École (Unité d'enseignement)
- un Service Médical et Paramédical
- un Service Social
- un Service de formation préprofessionnelle et professionnelle
- un Service Éducatif
- des Services logistiques et généraux

**C'est un espace où l'enfant, reconnu comme sujet, s'épanouit, révèle ses compétences,
développe au maximum ses possibilités, grandit ...*

**C'est une équipe pluridisciplinaire qui l'accompagne dans ce parcours, attentive, dans les
situations qu'elle lui propose, à sa singularité.*

**C'est un projet qui affirme des priorités pour chacun dans le cadre de la double
vocation de l'I.M.E. : médicale et éducative.*

L'IME Georges POMPIER est agréé

- ✓ Pour un accueil d'enfants et adolescents âgés de 6 à 20 ans
dont les difficultés nécessitent une prise en charge globale
- éducative, pédagogique, thérapeutique, professionnelle -
(à l'exclusion de tout handicap sensoriel ou moteur)
 - ✓ Pour une capacité de 65 places mixtes :
50 en internat et 15 en semi internat
(Voir agrément)

*L'établissement est géré par un Directeur, Mr Léonétout Jean,
assisté par un chef de Service, Melle Chinson Audrey*

Modalités d'accueil

Les usagers sont orientés par la M.D.P.H.

(Maison Départementale des Personnes Handicapées)

Cette décision s'impose aux établissements
dans la limite de leur capacité d'accueil.

Différentes modalités d'accueil sont prévues permettant au jeune et
à sa famille de pouvoir prendre contact, découvrir l'établissement
et y être admis.

La visite préalable, permet à la famille de visiter l'Établissement et de
l'informer sur le fonctionnement de l'Institution.

A cette occasion, elle peut rencontrer le Directeur et les différents membres de
l'équipe

Durant l'Accueil et L'admission la présence de la famille (ou du
représentant légal) est indispensable ce jour-là car elle rencontrera les différents
membres de l'équipe qui répondront aux questions relatives à l'organisation de la prise en
charge du jeune.

Le contrat de séjour lui sera remis à ce moment-là.

Le jeune est accueilli au sein du groupe d'internat par l'éducateur référent qui lui
présentera les différents espaces et les encadrants des services : pédagogique,
éducatif et technique.

L'Établissement propose différents types d'hébergement :

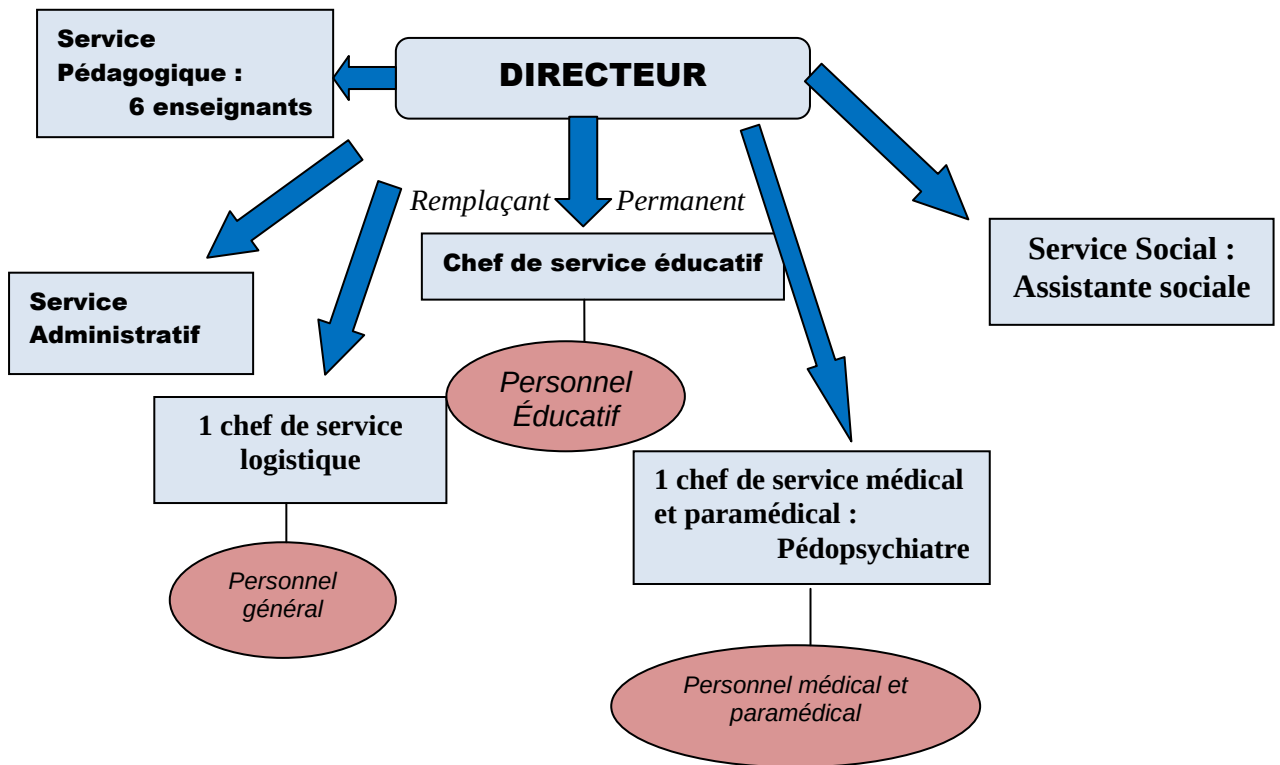
*en internat à la semaine,
en internat aménagé
ou en semi-internat.*

L'utilisateur peut bénéficier d'une chambre individuelle ou collective (Jusqu'à 4 maximum par chambre) en fonction des places disponibles.

Il existe des périodes de fermeture de l'établissement correspondant approximativement à la moitié des vacances scolaires.



Les Professionnels à votre disposition



- **Secrétariat de direction**
- **Service Administratif** : secrétariat et comptabilité
- **Service Général** : 1 service restauration, 1 lingerie, 1 service entretien, 1 service transport, 1 service sécurité et incendie
- **Service Éducatif** : éducateurs spécialisés, moniteurs éducateurs, aides-médico-psychologiques, veilleurs de nuit, éducateurs techniques spécialisés
- **Service Médical et Paramédical** : 1 médecin généraliste, 1 infirmière, 1 aide soignante, psychologues, orthophoniste, psychomotricienne

Financement

La prise en charge de l'usager au sein de l'établissement est financée à 100 % par les caisses d'assurance maladie jusqu'à 20 ans.

Au-delà de cet âge, suivant l'orientation notifiée pour l'usager, des frais peuvent éventuellement rester à sa charge.

(Voir règlement de fonctionnement)

(Certaines mutuelles peuvent les prendre en charge)

Les transports sont organisés et pris en charge financièrement par l'établissement.

Une assurance est souscrite par l'établissement (LIGAP Paris) couvrant les accidents corporels et la responsabilité civile.

Elle s'applique pour toutes activités à l'intérieur et à l'extérieur de la structure.

Les soins afférant à la cause principale de la notification éditée par la M.D.P.H. sont à la charge de l'établissement (psychothérapie, orthophonie, psychomotricité)

Par contre, les soins ne correspondant pas à cette cause principale restent à la charge des familles (dentiste, cardiologue, oculiste, radiologie, dermatologue,...)

Le médecin psychiatre, chef de service, assure l'effectivité *et la coordination des soins.*

Le médecin généraliste assure la surveillance sanitaire des jeunes à l'intérieur de l'établissement.

Il peut être conduit à traiter les situations d'urgence

Les partenaires extérieurs

Orientation / Scolarisation / Dispositif de coopération :

Écoles / Collèges / Lycées / A.D.P/E/P de la Corrèze

M.D.P.H. / Inspection Académique

Services sociaux et de soins:

Aide Sociale à l'Enfance, Centre de Guidance Infantile, C.A.M.P.S.,

Services de Pédiopsychiatrie, Centres Médico Sociaux,

CMPP, SESSAD, ...

Services à l'accompagnement :

R.A.V.S., E.S.A.T, Foyers de Vie, Entreprises adaptées

Entreprises / Collectivités territoriales

Ils agissent en complémentarité.

Des Conventions peuvent être alors élaborées avec ces services
et les résultats régulièrement évalués.

CMPP : Centre Médico Psycho Pédagogique

SESSAD : Service d'Éducation Spéciale et de Soins À Domicile

CAMPS : Centre d'Action Médico Sociale Précoce

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

RAVS : Réseau d'Aide à la Vie Sociale

ESAT : Établissement et Service d'Aide par le Travail

Préparation à la sortie

Notre mission se projette au-delà du séjour dans l'Établissement,

Elle implique :

- *un projet de sortie*
- *suivi ultérieur du jeune*



Une adaptation progressive à une vie plus autonome est systématiquement envisagée
tant au niveau Éducatif
que Pré-professionnel :

- ⇒ Des stages en entreprises,
- ⇒ Des prises de contact avec les éventuels établissements d'accueil
(Établissements d'enfants ou structures pour adultes)

Après sa sortie, pendant 3 ans
un suivi de la situation du jeune sera effectué.

Modalités d'accompagnement

Le contrat de séjour indique les modalités d'accompagnement et l'élaboration d'un projet individualisé.

Le projet individuel est le pivot de la prise en charge de chaque jeune, acteur de ce processus tout au long de son séjour et s'élabore dans les 6 mois suivant son admission.

La famille est systématiquement associée à l'élaboration du projet individualisé jusqu'à la majorité, régulièrement évalué et actualisé lors de la réunion de synthèse annuelle et plus si nécessaire.

Ce projet est proposé à la C.D.A.P.H.
(Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées)

Les Différents types de prises en charge :

➤ Scolaire,

- Avec des enseignants spécialisés de l'Éducation Nationale



➤ **Médicale et Para-Médicale,**

- Un pédopsychiatre
- Un médecin généraliste
- Une infirmière
- Des psychologues
- Une orthophoniste
- Une psychomotricienne

➤ **Éducative,**

- Équipe de personnels éducatifs diplômés
 - D'internat,
 - Techniques :
 - Atelier Menuiserie
 - Atelier Maçonnerie
 - Atelier Plâtrerie-Peinture
 - Atelier Lingerie Ménage Cuisine
 - Atelier Horticulture

➤ **Un Suivi Social,**

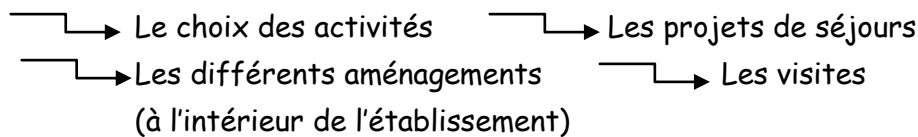
- Assuré par une Assistante Sociale

Participation des usagers à la vie de l'établissement

Les usagers sont consultés régulièrement à différents niveaux :

Éducatif Professionnel Pédagogique

L'objectif de ces rencontres est d'animer plusieurs projets concernant :



Quelles sont les instances ?

❖ **Le Conseil de la Vie Sociale :**

Son règlement en précise la composition et le fonctionnement ; il a pour but principal de faire des propositions concernant la vie de l'établissement.

❖ **Le Foyer Socio Éducatif :**

Il permet aux usagers de l'établissement d'animer des actions spécifiques (voyages, installations, contributions à différents projets).

Les jeunes y sont représentés, peuvent y exprimer leurs besoins et y apprendre les règles de la vie associative.

❖ **Le Comité de Gestion :**

L'I.M.E. est animé par un Comité Gestion habilité à débattre de tout ce qui concerne l'organisation et la « vie » de l'établissement.

Les jeunes y sont représentés ainsi que leurs familles ; 2 administrateurs délégués représentent les PEP.



de
concerne

ainsi que

Droits et obligations des usagers

L'établissement s'engage à respecter les droits fondamentaux



- * Déclaration des Droits de l'Homme*
- * Déclaration des Droits de l'Enfant*
- * Loi de février 2002*
- * Démarche qualitative*
- * Loi 2005-11 du 11 février 2005*

➤ Les droits des jeunes

Les usagers ou leurs représentants légaux ont accès à leur dossier dans les conditions prévues dans le projet d'établissement consultable à l'accueil.

À leur sortie, une copie du dossier leur sera transmise.

L'autorisation de l'utilisateur sera requise pour toute diffusion d'informations le concernant ; en effet, l'établissement s'engage à garantir la confidentialité des informations relatives aux usagers et l'ensemble du Personnel est tenu au secret professionnel.

L'utilisateur est informé, dès son admission, qu'il a la possibilité de s'inscrire dans son école de référence.

Le dossier médical est sécurisé, informatisé et séparé des autres dossiers.

La liste des personnes qualifiées sera transmise à l'usager et à sa famille pour les informer qu'ils ont la possibilité de les saisir pour faire valoir leurs droits.

Une liste de numéros verts concernant la protection de l'usager est affichée à l'accueil du bâtiment administratif de l'établissement.

Maltraitance : 3977 Allo enfance en danger : 119

➤ **Les obligations des jeunes :**

La personne accueillie se doit de respecter les règles inhérentes à la vie collective définies plus précisément dans le règlement de fonctionnement.

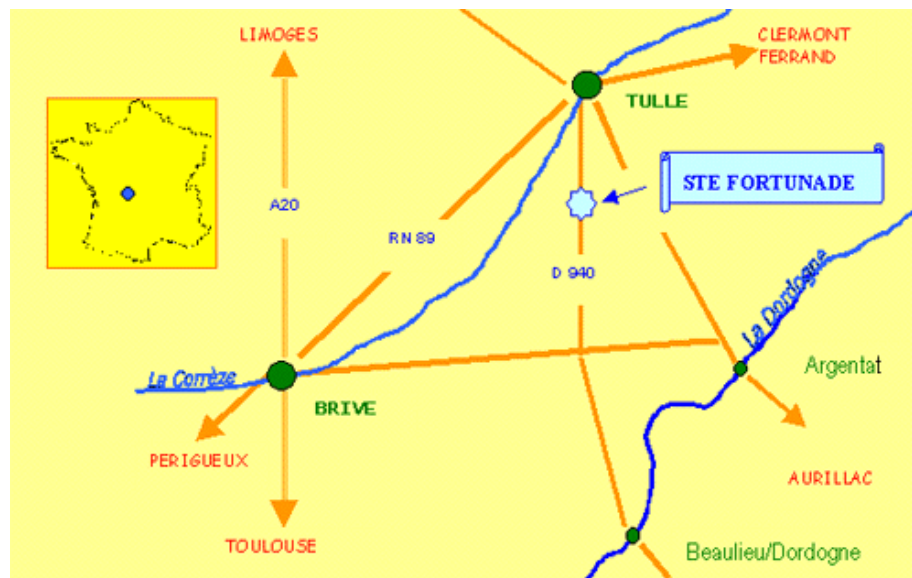
Situation géographique

L'établissement est situé à 2 km du Bourg de
SAINTE-FORTUNADE se trouvant lui-même à environ
8 km de TULLE.

Il s'étend sur une superficie de 17 hectares.

On peut s'y rendre par le train jusqu'à Tulle, puis par un bus jusqu'au
Bourg de Sainte-Fortunade.

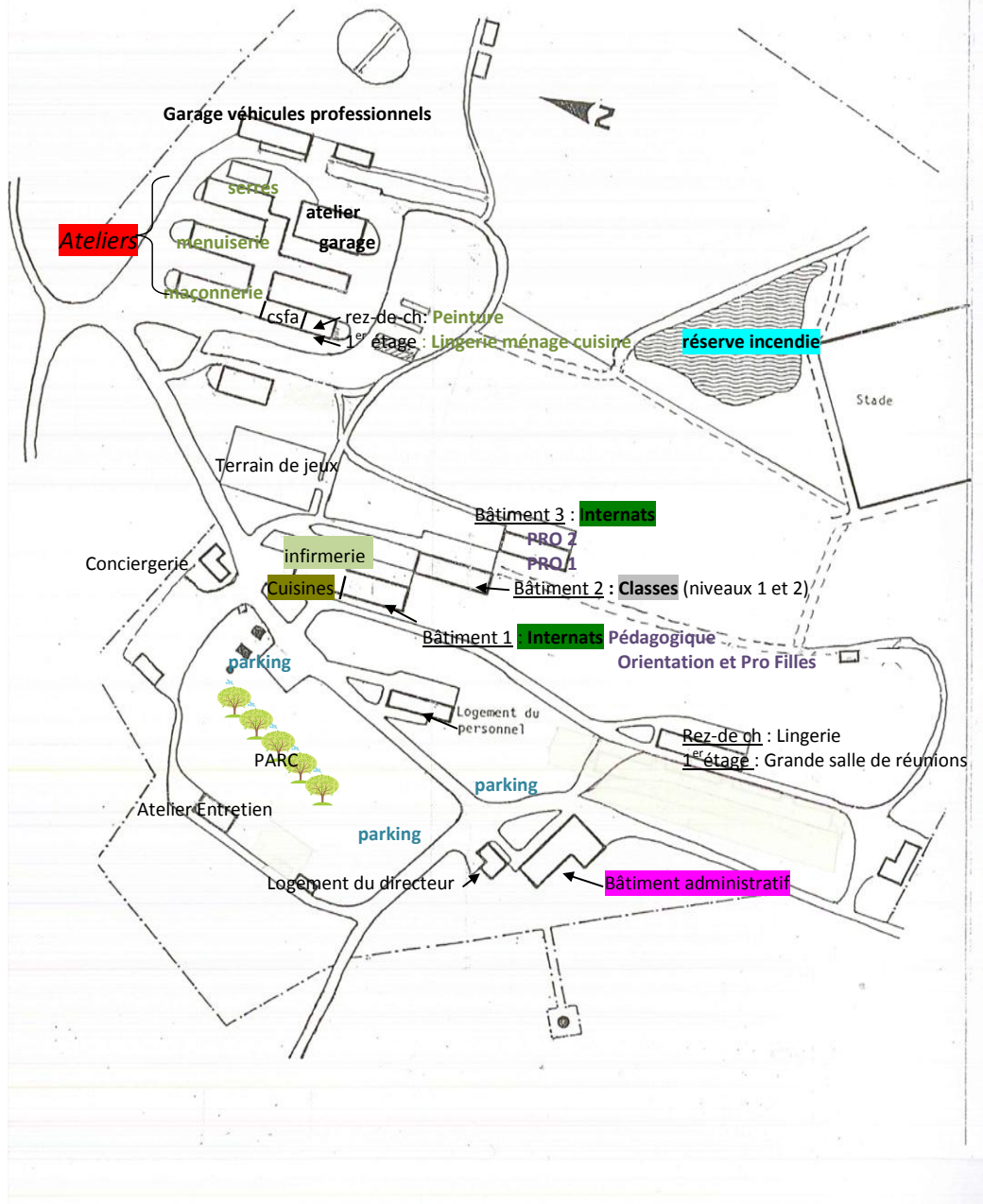
L'établissement assure l'organisation des transports :
domicile/établissement et établissement/domicile.





BOURG DE SAINTE FORTUNADE

SITUATION DES BATIMENTS SUR LE SITE DE L'IME



Décembre 2011